

***Avis informatif – Seul le texte publié au JOUE fait foi***

**Avis et communications  
de la  
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs d'accessoires de tuyauterie filetés, moulés, en fonte malléable et en fonte à graphite sphéroïdal, originaires de la République populaire de Chine et de Thaïlande

**Base juridique :** règlement d'exécution (UE) 2025/1890 de la Commission du 18.09.2025 – [JO L du 19.09.2025](#)

**Type de mesure :** institution d'un droit antidumping définitif sur les importations d'accessoires de tuyauterie filetés, moulés, en fonte malléable et en fonte à graphite sphéroïdal, originaires de la République populaire de Chine et de Thaïlande, à la suite d'un réexamen.

**Date d'entrée en vigueur :** 20.09.2025.

**Produit concerné :** accessoires de tuyauterie filetés, moulés, en fonte malléable et en fonte à graphite sphéroïdal.

**Nomenclatures concernées :** code NC ex 7307 19 10 (codes TARIC 7307 19 10 10 et 7307 19 10 20).

**Pays d'origine :** Chine, Thaïlande.